

d'une enquête et que le Gouvernement devrait faire droit à sa demande. Quels motifs M. Fallow a-t-il invoqués? L'un deux était qu'un individu éméché qui se trouvait à l'hôtel Macdonald aurait dit à quelqu'un qui aurait ensuite rapporté la chose à M. Fallow, que des fonctionnaires avaient été envoyés d'Ottawa pour saboter toute l'entreprise. Existe-t-il en cette Chambre ou ailleurs un homme dénué de tout préjugé et qui, après y avoir réfléchi, jugera qu'il y a là raison suffisante pour imposer aux contribuables les dépenses qu'occasionne une enquête par une commission royale? Je suis sûr que l'honorable député lui-même conviendra du contraire, pourvu qu'il veuille bien y songer à tête reposée. L'affaire débute par une histoire de boisson à l'hôtel Macdonald. Puis quelqu'un se rend à la chambre de ce personnage et une conversation s'engage; l'interlocuteur en ribote déclare qu'il a entendu dire que des gens étaient venus d'Ottawa pour faire échouer cette entreprise. Il passe la nouvelle à son ami et celui-ci la communique à M. Fallow qui, en sa qualité de membre du gouvernement d'Alberta, prend la parole à l'assemblée législative et invoque ce motif pour préconiser la tenue d'une enquête royale.

M. JOHNSTON (Bow-River): Ce n'est là qu'une seule des nombreuses raisons qu'il a fournies.

L'hon. M. CRERAR: C'est la principale et la première dont il ait fait mention. Pensons-y bien! La chose est trop ridicule pour qu'on puisse la qualifier.

Une autre issue s'offrait à M. Fallow. S'il ajoutait foi au premier mot de ce qu'il a dit, il aurait pu recourir à une autre mesure. Tous ces gisements se trouvent sur le territoire de la province d'Alberta.

M. JOHNSTON (Bow-River): Ils appartiennent au Gouvernement fédéral.

L'hon. M. CRERAR: Le Gouvernement dont M. Fallow fait partie aurait pu créer une commission royale chargée de faire enquête; rien ne l'en empêchait.

M. JOHNSTON (Bow-River): Pas du tout; le gouvernement fédéral détenait un bail de l'Abasand Company, sur ces gisements.

L'hon. M. CRERAR: Il aurait pu citer comme témoin tous ceux qui avaient quelque chose à voir à cette entreprise.

M. JOHNSTON (Bow-River): Il ne le pouvait pas.

L'hon. M. CRERAR: Il le pouvait certainement.

[L'hon. M. Crerar.]

M. JOHNSTON (Bow-River): Un avocat compétent m'a affirmé le contraire.

L'hon. M. CRERAR: Comme je me suis abstenu d'interrompre mon honorable ami, je le prierais d'agir de même à mon égard. Le gouvernement albertain aurait pu instituer une commission royale; il aurait pu faire comparaître M. Max Ball et toute autre personne travaillant à cette entreprise. Il aurait pu faire une enquête complète. Pourquoi ne l'a-t-il pas faite?

M. JOHNSTON (Bow-River): Je viens de vous dire pourquoi.

L'hon. M. CRERAR: Moi, je vais dire pourquoi: parce que M. Fallow savait qu'il ne pouvait prouver les accusations qu'il avait formulées à l'Assemblée législative de l'Alberta. Voilà pourquoi cette enquête n'a pas été instituée.

Puis, pour empirer les choses, l'honorable député s'en vient ici répéter tous les cancanx débités par M. Fallow à l'Assemblée législative. Et se fondant là-dessus, il demande au Gouvernement d'instituer une commission royale. Si l'honorable député veut se lever à l'instant même et formuler ces accusations contre le Gouvernement, tout en engageant à ce sujet, sa responsabilité de membre de la Chambre, il aura son enquête.

M. JOHNSTON (Bow-River): Pas ma responsabilité; pas du tout.

L'hon. M. CRERAR: Lorsque mon collègue, le ministre des Pensions et de la Santé nationale a fait cette proposition à l'honorable député il y a un instant, qu'a dit ce dernier? "Oh non; oh non! Je l'aurais fait il y a neuf ans, mais pas aujourd'hui."

M. JOHNSTON (Bow-River): C'est exact.

L'hon. M. CRERAR: Autrement dit: "J'ai appris quelque chose depuis ce temps."

M. JOHNSTON (Bow-River): On peut en être certain.

L'hon. M. CRERAR: Il a appris depuis ce temps qu'il vaut mieux ne pas risquer une précieuse carrière politique pour une question de ce genre.

M. JOHNSTON (Bow-River): Le Gouvernement a pris la même attitude.

L'hon. M. CRERAR: Je pose cette question aux membres du comité: Y a-t-il un motif raisonnable de demander la nomination d'une commission royale?

M. JOHNSTON (Bow-River): L'honorable député de Davenport est de mon avis.

L'hon. M. CRERAR: J'ajoute que le Gouvernement fait un effort sincère pour s'assurer